



Sommaire

Des systèmes non évalués	1
Des drainages inadéquats	1

Les SIFE ancrés mécaniquement sur des pare-air de type papier construction (Housewrap) n'est pas une pratique acceptable au Canada.

Ancrage mécanique d'un SIFE sur pare-air papier construction

L'ancrage mécanique d'un système d'isolation des façades avec enduits (SIFE) sur une membrane de revêtement perméable à la vapeur d'eau ou sur du papier de construction n'est pas permise par le CCMC et ne correspond pas au standard des SIFE S716 du Laboratoire des Assureurs du Canada (ULC).

Chaque SIFE au Canada est conçu, évalué et installé de façon à fonctionner comme système à part entière. Ceci inclus une barrière résistante à l'eau à application liquide (BRE-AL) adhérente au revêtement intermédiaire¹. Le CCMC évalue les systèmes et les composantes pour leur fonctionnalité et leur durabilité.

Le CCMC et les évaluations S716 du ULC

Le CCMC évalue chaque SIFE aux normes du guide technique des SIFE émit par le CCMC ainsi qu'à la norme CAN/ULC S716.1 - Matériaux et Systèmes. Les évaluations du CCMC prennent en compte la performance des BRE-AL ainsi que les autres composantes des SIFE y compris l'assemblage complet

1. Certains systèmes évalués incluent des ancrages mécaniques par dessus une membrane auto-adhésive. Il ne s'agit pas des installations traitées dans ce bulletin.

des SIFE adhérents à la BRE-AL.

De plus, une isolation rigide attachée mécaniquement aux pare-air de type papier construction est moins probable de procurer un écoulement d'eau suffisant pour répondre aux normes des SIFE. De l'eau emprisonnée entre l'isolant et le pare-air de type papier construction risque de migrer à travers les ancrages mécaniques et d'endommager le revêtement intermédiaire à ces endroits.

Le CCMC a déclaré dans un avis que les évaluations de SIFE «...ne prennent pas en charge les membranes de revêtement définies dans la section 9.27.3 [NBCC] et/ou les membranes de polyoléfine non-tissée évaluées par le CCMC ». D'autre part, la lettre explique que « ... ce serait une grave erreur de considérer des systèmes comprenant des composantes autres que ceux inclus dans la norme CAN/ULC S716.1.»²

Conclusion

Les pare-air de type papier construction ne sont pas des substrats acceptables pour les SIFE au Canada.

2. Lettre du CCMC à John Garbin, Président/ PDG, Conseil canadien des SIFE, 30 Juin 2014, Re : L'étendue de l'évaluation des revêtements SIFE fait par le CCMC.

Bulletins techniques

Ce bulletin technique fait parti d'une série de bulletins que le Conseil canadien des SIFE a créé pour conseiller ses membres. Des nouveaux bulletins, ainsi que des anciens bulletins mis à jour, seront publiés régulièrement, selon le besoin. Ces bulletins techniques ne communiquent pas des règlements fixes, mais des conseils pratiques pour aider les membres à rencontrer le minimum des normes exigées par le manufacturier.

Au sujet du Conseil canadien des SIFE

Fondé en 1987, le Conseil canadien des SIFE, une association professionnelle nationale à but non-lucratif, représente l'industrie des SIFE au Canada. Les membres du Conseil canadien des SIFE sont composés de manufacturiers de SIFE, de distributeurs, de fournisseurs, d'entrepreneurs en bâtiment, de professionnels spécialisés en science du bâtiment et de la conception, de compagnies de services financiers affiliées. Le Conseil canadien des SIFE sert de « voie officielle » pour l'industrie du SIFE avec pour mandat de participer à l'avancement et la croissance de l'industrie à travers le pays, par le biais du plaidoyer, de l'éducation et du marketing.

Le Conseil canadien des SIFE a formé une corporation à but non-lucratif appelé Programme d'Assurance Qualité (PAQ). Le PAQ détient les droits de propriété intellectuelle et la marque déposée du SIFE PAQ et est responsable pour l'opération générale du programme.

CONSEIL CANADIEN DES SIFE

70 Leek Crescent,
Richmond Hill, ON L4B 1H1

Tel: 416-499-4000 Fax: 416-499-8752
info@eifscouncil.org eifscouncil.org